



## Procédure de remboursement sur la base de l'article 107, alinéa 1, lettre b, LTVA et des articles 151 à 156 OTVA

### Liste des pays (dans l'ordre alphabétique)

Les pays suivants remplissent les conditions pour l'octroi de la réciprocité:

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Remboursement possible?	OTVA
Allemagne	Pas de remboursement de la TVA grevant les carburants et les frais de voyage forfaitaires.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunérateurs	Réciprocité	oui	156
Arabie Saoudite	Jusqu'à l'année de requête 2018: système fiscal différent.	Convention	oui	152/c
	À partir de l'année de requête 2019 jusqu'à l'année de requête 2023.	Aucune		
	À partir de l'année de requête 2024 (factures dès 2023)	Convention	oui	152/a
Australie		Convention	oui	152/a
Autriche	Dès l'année de requête 2022 (factures 2021): pas de remboursement de la TVA grevant les carburants	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Bahreïn	Ne connaît pas d'impôt comparable à la TVA suisse.	Convention	oui	152/b
Belgique		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunérateurs	Réciprocité	oui	156
Bermudes	Système fiscal différent.	Convention	oui	152/b
Bulgarie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Canada	Remboursement de la TVA exclusivement pour les: <ul style="list-style-type: none"> <li>frais afférents à des foires (supportés par les exposants)</li> <li>frais de participation à des conférences ou à des séminaires, etc., internationaux non publics (supportés par les participants)</li> <li>prestations d'hébergement (au max. 30 jours)</li> </ul>	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Chypre		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Croatie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Danemark	Remboursement de la TVA sur nourriture et boissons seulement à 25%.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Emirats arabes unis	Années de requête 2017 et 2018 (factures du 01.01.2016 au 31.12.2017)	Autre système fiscal	oui	152/b
	À partir de l'année de requête 2019 (factures dès 2018)	Convention	oui	152/a
Espagne		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunératoires	Réciprocité	oui	156
Estonie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Etats-Unis d'Amérique	Système fiscal différent.	Convention	oui	152/c
Finlande		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
France		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Grande-Bretagne	Restrictions: Pas de réciprocité avec Jersey, Guernesey et les autres îles Anglo-normandes (Herm, Sark, Alderney), étant donné qu'elles sont autonomes.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Grèce		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Hong Kong	Ne connaît pas d'impôt comparable à la TVA suisse.	Convention	oui	152/b
Hongrie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Irlande		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Islande	Dès l'année de requête 2021 (factures dès le 2020).	Convention	oui	152/a
Israël	Taux zéro pour différentes prestations.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Italie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunératoires	Réciprocité	oui	156
Japon		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Lettonie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Lituanie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Luxemburg		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Macédoine		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Malte	Dès l'année de requête 2016 (factures dès le 2015).	Convention	oui	152/a
Monaco		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Norvège		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Nouvelle-Zélande	Dès l'année de requête 2025 (factures dès le 2024).	Convention	oui	152/a
Pays-bas		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Pologne		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Portugal		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
République tchèque	Nouveau dès l'année de requête 2014:  Pas de remboursement TVA sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>• frais de voyage, d'hébergement et de ravitaillement</li> <li>• taxes téléphoniques</li> <li>• taxi</li> <li>• carburant</li> </ul>	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Roumanie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
République de Serbie	Dès l'année de requête 2016 (factures dès le 2015).	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Slovaquie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Slovénie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Suède		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Taiïwan		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Turquie	Remboursement de la TVA, exclusivement pour les: <ul style="list-style-type: none"> <li>• prestations dans le domaine des transports (prestations de transport), inclus les dépenses de carburant, pièces détachées, frais de maintien et de réparation</li> <li>• prestations en relation avec la participation à des expositions et des foires (frais supportés par les exposants) inclus les frais pour des prestations d'hébergement et des prestations de la gastronomie</li> </ul>	Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Le requérant, dont le siège se trouve dans un état ne figurant pas sur la liste des états, à la possibilité de prouver à l'AFC que les conditions pour l'octroi de la réciprocité sont malgré tout données selon l'article 152 alinéa 1 OTVA.

Les exigences permettant de fournir la preuve sont décrites sur la page internet de l'AFC: [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch) → Taxe sur la valeur ajoutée → VAT-Refund - Tax free → VAT-Refund → Réciprocité.